



Label SCS

Formulaire d'engagement des startups

SCS LAB F-001A

Rev:00
Date de rev:

Document ci-joint à remplir et à renvoyer :

- Par courrier à l'adresse suivante : **Senegal Connect Startup - Startup Act**
Direction Partenariat Projets Labellisation
Villa Ouakam, Dakar, Sénégal
Ou
- Par courriel à l'adresse: XXXXXXX

Nom de la Startup :

Adresse :

Tél : Courriel :

Fax : Site Internet :

Nom du Gestionnaire de la Startup :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Personne à contacter au secrétariat :

Numéro de téléphone :

| | | |
|--|---|---|
|  Label SCS | Formulaire d'engagement des startups | SCS LAB F-001A Rev :00 Date de rev : |
|--|---|---|

En ma qualité de gérant de startup, je déclare

- Accepter les engagements et obligations définies dans le présent document,
- Avoir pris connaissance du processus de labellisation défini dans le cahier de charges ;
- Accepter les conditions, calendrier et coûts induits par la labellisation présentée dans la section II du présent document ;

Fait le/...../.....

A

Signature, cachet, nom et qualité du signataire

| | | |
|--|--------------------------------------|--|
|  Label SCS | Formulaire d'engagement des startups | SCS LAB F-001A Rev :00 Date de rev : |
|--|--------------------------------------|--|

Conditions d'engagement de la Startup vers la labellisation SCS

I. LES CONDITIONS D'USAGE DU LABEL

Pour obtenir et bénéficier de l'usage du label, les startups doivent respecter les conditions suivantes :

A. Conditions relatives à l'enregistrement

Préalablement à la demande de labellisation, les startups doivent être enregistrées au niveau de la plateforme des startups conformément aux articles 7 et 8 du Règlement Intérieur.

B. Conditions relatives aux frais de labellisation

Pour obtenir le label, la startup requérante doit :

- Payer les frais de dossier de candidature ;
- S'acquérir des frais d'audit initial (sauf pour les startups de moins de 10 salariés) ;
- Verser le montant de la redevance annuelle.

Ensuite chaque année, la startup labellisée verse

- Le montant relatif au cout du suivi de la labellisation ;
- Le montant de la redevance annuelle.

Les dispositions relatives au cout de la labellisation sont expliquées en détail dans la section II du présent document.

C. Conditions concernant les critères d'éligibilité au label SCS

Les critères d'éligibilité au label SCS sont :

- Les startups doivent être enregistrées au niveau de la plateforme SCS ;

| | | |
|--|---|---|
|  Label SCS | Formulaire d'engagement des startups | SCS LAB F-001A Rev :00 Date de rev : |
|--|---|---|

Puis comme indiqué dans l'article 2 de la Loi n 2020-01 du 06 janvier 2020 :

- Au niveau national : au minimum 33% du capital de la startup est détenu par :
 - Des personnes Physiques de nationalité sénégalaise
 - Ou des personnes morales ayant leur siège social au Sénégal ;
- Au niveau international : Dans les startups créées par des Sénégalais à l'étranger au moins 50% du capital doit être détenu par ces derniers.

D. Conditions relatives aux critères d'évaluation

Conformément au cahier de charges et au règlement intérieur et dans le cadre de l'octroi et de l'usage du label, les startups doivent respecter les critères suivants :

- La startup dispose d'un cadre permettant la conception, le développement et commercialisation procédé de technologie numérique ;
- La startup démontre sa capacité à innover ;
- La startup a la capacité de créer de la valeur ;
- La startup est financièrement durable ;
- La startup contribue à des causes locales ;
- La startup s'inscrit dans la lutte pour préserver l'environnement ;
- La Startup prône l'implication des parties prenantes ;
- La startup développe son capital humain ;
- La startup respecte une certaine éthique des affaires ;

E. Conditions relatives à la charte graphique

La startup labellisée s'engage à reproduire le logo du label dans son intégralité et telle que représentée dans la charte graphique remise par SCS dès l'obtention du label.

La startup labellisée s'engage à ne faire aucune modification, ajout ou suppression dans le logo autre que l'indication du nom du référentiel d'évaluation concerné, de son numéro et de sa date d'expiration et selon la même typographie, conformément aux prescriptions de la Charte graphique.

| | | |
|--|--------------------------------------|--|
|  Label SCS | Formulaire d'engagement des startups | SCS LAB F-001A Rev :00 Date de rev : |
|--|--------------------------------------|--|

Notamment, le demandeur s'engage à :

- Ne pas reproduire séparément une partie du logo, (notamment, ne pas reproduire les éléments graphiques seuls ou la dénomination seule),
- Ne pas modifier les caractéristiques graphiques du label, tant en ce qui concerne la forme que la couleur représentée dans la Charte graphique,
- Ne pas modifier la position des éléments figuratifs les uns par rapport aux autres, ne pas modifier la typographie du label,
- Ne pas faire d'ajout ne faisant pas partie du label, notamment ne pas faire figurer d'autres légendes, textes ou indications que le nom du référentiel, son numéro et sa date d'expiration conformément aux conditions précitées.

F. Durée et territoire

L'autorisation d'utiliser le label vaut pour 5 ans conformément au cahier de charges et à l'article 19 du règlement.

Passé cette échéance, la startup labellisée renouvelle sa demande conformément aux formalités prévues par le cahier de charges et l'article 21 du Règlement intérieur.

G. Changements de circonstances affectant la startup labellisée

La startup labellisée s'engage à informer le gestionnaire du label (SCS) qui lui a délivré le label de toute modification affectant sa qualité ou modifiant une des caractéristiques ayant donné lieu à l'autorisation d'utilisation du label, par lettre recommandée avec avis de réception.

H. Autres conditions

La startup requérante et la startup labellisée s'engagent à :

- Utiliser, et ce de manière impérative, le logo et les conditions d'utilisation de ce logo et du label selon les modalités prévues par la charte graphique,
- Apposer le logo du label sur tout document informatif de manière que la référence au label soit perçue sans ambiguïté comme un label de qualité,

| | | |
|--|--------------------------------------|--|
|  Label SCS | Formulaire d'engagement des startups | SCS LAB F-001A Rev :00 Date de rev : |
|--|--------------------------------------|--|

- Utiliser le label de telle sorte qu'il ne soit jamais confondu avec un nom, un logo ou un autre signe distinctif,
- Ne pas faire usage du label ni se conduire d'une manière susceptible de nuire à l'image et à la réputation du label,
- Informer sans délai le gestionnaire du label (SCS) de toute utilisation du label par des tiers non autorisés,
- À ne prétendre aucun droit de propriété intellectuelle sur le label.
- À ne pas utiliser le label à des fins politiques, polémiques, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer le label à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à SCS ou lui être préjudiciable,
- La startup labellisée doit tout au long de son usage du respecter toutes les exigences définies dans la présente section.

II. REGIME FINANCIER

A. Les composantes du cout de la labellisation

Le coût global du label est divisé en 4 parties :

- **Les frais de dossiers** : Ces frais couvrent les couts d'étude de la recevabilité du dossier de demande. Ils sont payables au moment du dépôt de la demande à partir de la plateforme des startups. Ce montant forfaitaire ne sera pas redemandé lors des années d'usage du label et lors du renouvellement du label mais ils restent acquis même au cas où le certificat ne peut pas être délivré,
- **Les frais d'audit** : Ils sont facturés pour la réalisation de l'audit initial et son payables avant la réalisation de l'audit ; Ces frais représentent le cout de la prestation de l'auditeur (incluant les frais de transport) et ne sont payables que lors de l'année d'octroi du label. Les startups de moins de 10 salaries ne paient pas ces frais.

| | | |
|--|--------------------------------------|--|
|  Label SCS | Formulaire d'engagement des startups | SCS LAB F-001A Rev :00 Date de rev : |
|--|--------------------------------------|--|

- **Les frais de surveillance** : sont facturés chaque année pendant quatre ans suivant la date d'obtention du label. Ces frais incluent la prestation de l'auditeur uniquement.
- **La redevance annuelle** est facturée lors de l'émission de l'attestation de labellisation et couvrent entre autres les frais d'utilisation et de protection du label et les outils de communication.

B. Cout d'obtention du label en FCFA (année N)

Le tableau ci-dessous représente une grille des frais de labellisation supportés par la startup requérante lors de la demande d'octroi du label. Le cout varie selon la taille de la startup requérante.

| Prestations de labellisation | Cout en fonction de la taille de la Startup | | |
|------------------------------|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| | Catégorie C : Moins de 10 salariés | Catégorie B : Entre 10 et 50 salariés | Catégorie A : Plus de 50 salaries |
| Frais de dossier (Forfait) | 5 000 | 10 000 | 20 000 |
| Frais d'audit | - | 300 000 | 600 000 |
| Redevance annuelle | 100 000 | 300 000 | 700 000 |
| Total en FCFA | 105 000 | 610 000 | 1 320 000 |

Les frais d'audits sont structurés ainsi :

- Pour une startup de catégorie B : $100\ 000 \times 3$ jours
- Pour une startup de catégorie A : $200\ 000 \times 3$ jours

La redevance est un montant forfaitaire mais il augmente avec la taille de la startup.

Ainsi, au total, pour une startup de moins de 10 salariés, le cout d'obtention du label est de 105 000 FCFA.

| | | |
|--|--------------------------------------|--------------------------|
|  Label SCS | Formulaire d'engagement des startups | SCS LAB F-001A |
| | | Rev :00 Date de rev : |

C. Couts d'usage du label en FCFA (Années N+1, 2...4)

La grille ci-dessous indique les frais payables lors des années d'usage du label

| Prestations de labellisation | Cout en fonction de la taille de la Startup | | |
|------------------------------|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| | Catégorie C : Moins de 10 salariés | Catégorie B : Entre 10 et 50 salaries | Catégorie A : Plus de 50 salaries |
| Frais de surveillance | 100 000 | 150 000 | 200 000 |
| Redevance annuelle | 100 000 | 250 000 | 700 000 |
| Total en FCFA | 200 000 | 400 000 | 900 000 |

Les frais de surveillance sont organisés ainsi :

- Pour une startup de catégorie C : $100\ 000 \times 1$ jour
- Pour une startup de catégorie B : $150\ 000 \times 1$ jours
- Pour une startup de catégorie A : $200\ 000 \times 1$ jours

Ainsi, une startup labellisée ayant entre 10 et 50 salariés et ayant obtenu son label lors de l'année N, paiera chaque année suivante et pendant 4 ans 450 000 FCFA.